



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA26 22001

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 12 mai 2026, le règlement suivant :

RCA26 22001 – Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne (dossier 1268921001)

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 25 au 29 mai 2026 et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 août 2026.

Ce règlement entre en vigueur le 26 août 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 26 août 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude